

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

3 QUESTIONS À NICOLE PELOUX, PRÉSIDENTE DE LA CCIT 04 « Régionalisation, baisse des ressources fiscales, il faut préserver l'intégrité de nos structures »

FERMEMENT OPPOSÉE À UNE RÉGIONALISATION DU RÉSEAU CONSULAIRE SOUS UNE FORME QU'ELLE QUALIFIE DE « FUSION-ABSORPTION » ET À UNE REDISTRIBUTION DES RECETTES FISCALES, QU'ELLE ESTIMAIT INÉQUITABLE, NICOLE PELOUX, PRÉSIDENTE DE LA CCI TERRITORIALE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (CCIT 04), SEMBLE AVOIR TROUVÉ UN ACCORD SATISFAISANT AVEC LA CCI DE RÉGION PACA (CCIR).

TPBM : Vous meniez depuis 3 ans un combat contre la répartition de la ressource fiscale (liée au projet de régionalisation) que vous jugiez inégale. Trois CCIT de Paca ont rallié votre cause et les négociations ont abouti. Votre combat est légitimé ?

Nicole Peloux : Le système de répartition de la ressource fiscale était contesté par la majorité des CCIT de Paca. Je crois qu'elles ont assimilé la justesse et la légitimité de ce combat bien sûr. D'autant qu'une réflexion a été engagée à l'initiative du président Maurice Brun*, et qu'elle a abouti à des résultats satisfaisants avec la prise en considération des intérêts de notre territoire et de ses entreprises. Pour rappel, en deux exercices, le produit perçu par notre CCI, qui représente 80% des recettes, hors CFA**, a diminué de 630 K€ et l'on nous annonçait une réduction complémentaire de 519 K€ au titre de 2016 et 2017. Avec ces baisses drastiques annoncées, cela aurait été une catastrophe pour notre organisation administrative. Aujourd'hui, nous avons obtenu le soutien de la CCIR, qui nous alloue une dotation exceptionnelle de 300 K€, et malgré la baisse des recettes fiscales, le budget reste soutenable.

TPBM : Comment se traduit l'accord conclu avec la CCIR ? Quels sont les enjeux majeurs de la



Nicole Peloux, présidente de la CCI territoriale des Alpes-de-Haute-Provence (CCIT 04).

régionalisation pour notre territoire ?

N. P. : L'enjeu majeur est le maintien des spécificités de nos bassins de vie. La CCIT 04 n'a pas de parking, pas de port, elle n'a pas les mêmes recettes que les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes ou encore le Var. Et si je reste prudente et fermement opposée à une dissolution dans un grand ensemble, je pense que le président Maurice Brun nous a entendus. Aujourd'hui, il est convenu que la CCIR conserve son rôle de stratège et que les CCIT conservent, elles aussi, leur indépendance financière et opérationnelle, ce qui n'exclut évidemment pas des actions conjointes, des partenariats mais sous certaines conditions et en

conservant une autonomie d'action pour favoriser la croissance et l'emploi sur notre territoire. La Région tiendra un rôle d'arbitre, puisqu'elle récupère, avec l'application de la loi NOTRe***, la compétence économique précédemment dévolue au Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence qui ne pourra plus, quant à lui, soutenir nos actions. Parallèlement, des négociations sont engagées auprès de CCI France, pour étudier l'opportunité de flécher un quart du fonds de péréquation de 20 M€ (NDLR : accordé par l'Etat dans le cadre du projet de loi de finances pour 2016 - PLF 2016 - à CCI France) en faveur des 17 CCI qualifiées d'hyper-rurales, comme la nôtre, qui compte

8.700 ressortissants (NDLR : le Sénat a adopté le 28 novembre dernier et sans changement le fonds de péréquation entre CCI et la ressource propre pour CCI France - article 52 du PLF 2016). Nous attendons beaucoup de ces négociations qui représenteraient une enveloppe de 300 K€ pour notre CCIT et près de 5 M€ en direction des CCIT jugées hyper-rurales. Tout cela devrait nous permettre d'avoir plus de visibilité et d'assurer notre indépendance financière en vue d'investissement sur le territoire.

TPBM : Quels sont les projets pour 2016 ?

N. P. : Malgré un budget contraint, nous espérons maintenir nos actions. Cette année, notre CCIT a déployé d'importantes opérations comme les « Carnets malins » pour doper l'activité touristique, ou les chèques « Kdo » qui génèrent un courant d'affaires théorique compris entre 760.000 € et 1,14 M€ et qui permet d'éviter l'évasion commerciale. De plus, nous avons été chargés, par le président Maurice Brun, de concevoir un plan d'action visant à accompagner l'adaptation du commerce de proximité aux exigences de son environnement concurrentiel. Ma mission consiste à construire le programme qui sera déployé par les CCIT de Paca.

■ Propos recueillis par Hélène Saveuse

* Président de la CCI de région Paca.

** Centre de formation d'apprentis.

*** Pour « Nouvelle organisation territoriale de la République ».